



Le  *syndical*

Enquête élections CCMA 2010

Résultats et commentaires

Informations en provenance d'adhérents et sympathisants

A ceux qui nous ont répondu

Chers collègues

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à notre enquête concernant les conditions du vote par correspondance lors des élections CCMA.

Vous avez été **environ un millier** à nous répondre, ce qui constitue un échantillon représentatif et nous permet de donner un résultat fiable.

Vous trouverez ci-dessous :

Les résultats de l'enquête

Nos commentaires qui s'imposent et que nous adressons au ministère de l'Éducation Nationale.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos propres commentaires !

Bien cordialement

Evelyne CIMA

Présidente

Résultats de l'enquête

1-Comment avez-vous été informé qu'il y avait un matériel de vote à récupérer ?

Par note interne 78.2%

Par courrier individuel 21,4%

Par un syndicat 0.4%

2-Qui vous a remis le matériel de vote ?

Le Directeur 15,6%

Son secrétariat	79,4%
Un délégué	3%
Personne, il était à prendre sur une table	2%

3-Le matériel de vote qu'on vous a remis était-il

Dans une enveloppe fermée	37,6%
Dans une enveloppe non fermée	22,2%
En vrac	40,2%

4-Vous a-t-on fait vérifier que le matériel remis était complet (nombre de listes et de professions de foi) ?

Oui	40%
Non	60%

5-Avez-vous émergé après avoir eu le matériel de vote ?

Oui	92.4%
Non	7.6%

6-Vous a-t-on fait remplir les enveloppes sur place ?

Oui	8%
Non	92%

7-Vous avez enfin déposé votre enveloppe de vote

Dans une boîte à courrier mise à disposition dans l'établissement	7.3%
A un collègue qui s'est chargé de récupérer les enveloppes	0,4%
A un membre du personnel administratif	4,3%
Dans une boîte postale	88%

Nos commentaires

Publiés dans « SYNEP EXPRESS » n°132 de mars 2010

Enseignants agents de l'État Élections ahurissantes !

Nous avons mené une enquête sur le terrain et auprès d'enseignants contactés par Internet. Avec environ un millier de réponses, réparties sur toute la France, on peut considérer que l'on a une vue assez objective des conditions dans lesquelles se sont déroulées ces élections.

1- Professions de foi

Dans certaines académies le rectorat n'avait pas prévu l'affichage des professions de foi en même temps que celui des listes dans les établissements, ce qui est pourtant de règle, à chaque élection, dans la Fonction Publique !

Dans les académies où les professions de foi ont été envoyées pour affichage, ici elles n'étaient pas affichées, là elles étaient épinglées les unes sur les autres dans un coin de tableau...

En résumé, les professions de foi n'ont donc, souvent, pas servi à grand chose !

2-Distribution du matériel de vote

Elle devait être faite par la Direction des établissements. Dans 5% des cas, c'est un délégué syndical ou un représentant du personnel qui s'en est chargé, en toute impartialité certainement !

Le matériel de vote était en vrac, sur une table, dans 40% des cas ! Gênant ? De toute façon les enseignants n'ont eu aucun moyen de vérifier s'ils récupéraient bien toutes les listes, dans 60% des cas ! Alors, vrac ou pas...

3-Matériel de vote

Dans certaines académies, sur les enveloppes distribuées par le rectorat (celles que l'on devait renseigner avec nom, etc.) il était demandé de préciser la « catégorie. » Mais, dans la Fonction Publique, « catégorie » n'existe pas ! Renseignements pris auprès d'un rectorat, il s'agissait de noter son grade (échelle agrégé, certifié...) Curieux, n'est-ce pas, de la part de rectorats ? Dans le doute, certains enseignants n'ont pas voté ou se sont adressés à un délégué syndical. Etait-ce le but recherché par l'administration ?

4-Le vote

Pour 8% des enseignants (c'est énorme !), on les a fait voter sur place, devant celui qui leur remettait leur matériel de vote, puisqu'il n'y avait pas d'isoloirs ! Est-ce la démocratie revue façon « mon vote sera le tien ? »

Et enfin 12% des votants (les 8% plus d'autres) ont remis leur vote, qui dans une boîte tenue par leur Direction, qui à un membre du personnel administratif, qui à un délégué syndical...

Quid du règlement qui voulait que les votes soient déposés par l'électeur dans une boîte postale ?

5-Après le vote

N'insistons pas sur le devenir des bulletins qui, après être passés, dans bien des cas, par l'établissement via des élus, des délégués syndicaux, le secrétariat... vont arriver petit à petit dans les rectorats et vont transiter dans différents services (courrier, autres...) avant d'atterrir au « bon endroit » pour y être stockés en attendant le jour du dépouillement. Savoir tout ce qui peut alors arriver à ces précieuses enveloppes, au cours de leur périple...

6-Sans oublier les «couacs» rectoraux

Dans un rectorat on nous a dit qu'on laisserait quelques jours supplémentaires après la date butoir de réception des votes pour continuer à recevoir les lettres, le temps qu'elles fassent tout le circuit interne avant d'arriver au « bon » bureau CCM ! Dans certaines académies, les établissements ont reçu et distribué le matériel plus tôt que prévu ; conséquence : des votes sont parvenus au rectorat avant la date fixée. Un rectorat les a annulés et a tout recommencé, un autre a mis de côté les enveloppes reçues avant la date voulue...

En résumé, ne se croirait-on pas débarqués dans une république bananière aux systèmes de vote pour le moins « étranges » ? Tout bien réfléchi, peut-être y est-on déjà !

Evelyne CIMA
Présidente